

Séance du 18 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le

ID : 004-210400131-20201118-202074LURE-DE

---- L'an deux mille vingt
le dix-huit novembre à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la
présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 12 novembre 2020

Membres présents :

Physiquement : Mmes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric,
TURCAN Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **DANEL**
Mauricette, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, **ISNARD** Wilfried,
WALCZAK Franck et **WEBER** Hélène.

En visioconférence (Zoom) : **SECHEPINE** Elisabeth et **MACCARIO**
Fabrice

Absent(s) excusé(s) : **LATIL** Yves, **MARTINELLI** Nicolas

Pouvoirs : **Néant**

Secrétaire de séance : Frédéric **ROBERT**

Membres en exercice :	15
Présents :	13
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 74/2020

**OBJET : CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE DU FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR
LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TO 4.3.3. DESSERTES
FORESTIERES »**

--- Monsieur le Maire rappelle ou informe les membres du conseil municipal du projet de réfection de la route forestière de Lure.

--- A cette fin, un dossier de demandes de subventions a été transmis à l'Etat, FEADER auquel est associé le Département.

--- Des aides financières ont été accordées à la commune qui doit s'engager à respecter les conditions techniques et financières de la convention juridique à intervenir avec l'Etat.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le dispositif d'aides financières obtenues.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'attribution d'une aide du fonds européen agricole pour le développement rural dans le cadre du dispositif « TO 4.3.3. dessertes forestières » établie entre la commune d'Aubignosc et l'Etat.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

René AVINENS

